



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la collectivité le 21 mai 2025

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20250520-DCP_09_2025-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DCPu 09-2025

ARRETE

**PORANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRACTUOSITE LA
CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION DU CONFORT
THERMIQUE DU BATIMENT EXTERNAT AU COLLEGE JEAN MOULIN
A SAINT-PAUL-LES-DAX
LOT 02 : MENUISERIES EXTERIEURES – BRISE SOLEIL**

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles R2124-1, R2152-1 et R2185-1,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 14 février 2025 pour les travaux d'amélioration du confort thermique du bâtiment Externat au Collège Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax, lot 02 : MENUISERIES EXTERIEURES – BRISE SOLEIL,
- Considérant qu'il y a eu 1 seule offre pour le lot 2 et que celle-ci a été jugée irrégulière,
- Sur proposition de Madame la Directrice Générale Adjointe des Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Directrice de la Commande publique,

DECIDE

Article 1 : De ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative aux Travaux d'amélioration du confort thermique du bâtiment Externat au Collège Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax, lot 02 : MENUISERIES EXTERIEURES – BRISE SOLEIL, qui prévoyait une date de remise d'offre le 18 mars 2025.

Article 2 : Cette prestation fera l'objet d'une nouvelle consultation selon les articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le **20 MAI 2025**

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan
Tél. : 05 58 44 47 33
Fax. : 05 58 44 47 47
Mél.: marchespublics@landes.fr